



**■ Les ministres auditionnés
le 26 juin par le Sénat sur le projet
de loi sur le harcèlement sexuel**

Suite aux critiques adressées à leur texte et à la méthode du gouvernement (*v. l'actualité n° 16122 du 15 juin 2012*), les ministres de la Justice et des Droits des femmes seront auditionnés simultanément, le 26 juin, par le Sénat sur le projet de loi relatif au harcèlement sexuel, a déclaré le président PS de la commission des Lois, Jean-Pierre Sueur. Il a en effet pu obtenir une dérogation du Premier ministre, en invoquant l'urgence du texte : les ministres ne devaient pas être entendues avant la déclaration de politique générale de ce dernier devant le Parlement, laquelle devrait intervenir début juillet. Après cette audition, la commission examinera le projet de loi, déposé le 13 juin, et les sept propositions de lois sénatoriales. Le texte devrait être adopté par la commission le 27 juin. Et les sénateurs devraient être prêts pour discuter le projet de loi dès le lendemain de la déclaration de politique générale du Premier ministre, a annoncé Jean-Pierre Sueur (*avec l'AFP*).